ETUDE "ENTREE DE VILLE"

Création de pistes pour les épreuves des permis de conduire motos et poids lourd à l'aérodrome de Laon – Chambry en bordure de la RD n° 967

DOSSIER COMPRENANT :

- notice
- plan de situation
- plan de masse du projet
- esquisse du paysagiste conseil
- dossier photographique

NOTICE "ENTREE DE VILLE"

PREAMBULE

La RD 967 est classée à grande circulation entre la RD 5 (place Victor Hugo) et la RD 946 (Le Hérie – La Vieville) par décret du 2 juin 1983.

En application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme, les constructions et installations sont interdites dans une bande de terrains de 75 m de part et d'autre des routes à grande circulation et ceci en dehors des espaces urbanisés.

L'aménagement du bâtiment existant pour l'accueil des inspecteurs du permis de construire fait partie des exceptions à l'application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme.

Le projet d'extension du bâtiment, pour la réalisation d'une salle pour l'épreuve du code de la route, fait aussi partie des exceptions.

Cette extension devra toutefois se réaliser en harmonie avec la construction existante.

La présente étude ne portera donc que sur l'aménagement des pistes poids lourds et motos, celles-ci étant réalisées dans la bande de 75 m.

1 – ETAT ACTUEL

Sur le site à aménager sont présents le club house du centre de parachutisme et des conifères situés sur deux rangées parallèles à la RD 967.

Le terrain plat est propice à la réalisation des pistes.
(voir photos n° 1, 2 et 3 et plan au 1/5000ème indiquant l'angle des prises de vues).

Un accès sur la RD 967 existe pour la desserte du club house.

Le plan local d'urbanisme (PLU) arrêté par délibération du conseil municipal du 22 septembre 2003 classe les terrains en zone Ne. Le règlement de la zone n'autorise pas explicitement la réalisation des pistes. Le plan de zonage ne porte aucune indication particulière.

.../...

2 – PRESENTATION DU PROJET

a) les objectifs généraux

Le ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement s'engage dans le financement de la construction de nouveaux centres d'examens dans la perspective d'une amélioration des conditions de déroulement des examens et d'une meilleure gestion de ceux-ci

L'opération portera prioritairement sur les sites présentant des dysfonctionnements importants et peu ou mal équipés.

Les objectifs généraux de cette opération sont :

- améliorer les conditions d'accueil des candidats pour les épreuves pratiques du permis poids lourds, motos et à terme des épreuves portant sur le code de la route,
- valoriser l'image de marque du service public au travers de qualité en cohérence avec l'architecture locale et l'environnement naturel,
- améliorer les conditions de travail des inspecteurs des permis de conduire.

b) les paramètres locaux.

Actuellement, pour le centre du département de l'Aisne, les épreuves de conduite sur plateau se déroulent sur d'anciennes pistes désaffectées de l'aérodrome d'Athies sous Laon.

Isolé, d'accès peu pratiques et ne disposant d'aucun élément de confort, ce site, aujourd'hui propriété de l'Etat est appelé à disparaître.

Le choix d'un nouveau site s'est porté sur une autre propriété de l'Etat: l'aérodrome de Laon-Chambry.

Situé au centre du département, à deux kilomètres de la ville préfecture, l'aérodrome de Laon-Chambry présente tous les critères répondant aux directives ministérielles.

Desservi par une route départementale à grande circulation, ce site répond aux prescriptions techniques de la Direction de la sécurité et de la circulation routière.

c) aménagements envisagés.

L'aménagement proposé comprend la création de deux pistes " permis moto " et deux pistes " permis poids lourds.

Les pistes moto, de 150 m x 8 m, seront séparées par un terre plein de 2 m légèrement surélevé et planté d'une haie d'arbustes.

Les pistes poids lourds, de 110 m x 9m, situées dans le prolongement des pistes motos seront séparées par un terre plein engazonné d'une largeur de 11 m.

Afin de ne pas perturber l'activité de l'aérodrome, les pistes sont prévues à proximité de la RD 967.

Les accès aux pistes motos et poids lourds seront dissociés.

.../...

3 – PARTIE "ENTREE DE VILLE"

Les rubriques citées dans la circulaire du 13 mai 1996 (nuisances sonores, sécurité des accès, qualité architecturale, qualité de l'urbanisme et des paysages) seront abordées ci-après.

a) nuisances sonores

Par arrêté préfectoral du 12 décembre 2003, la partie de la RD 967 intéressant le projet n'a pas fait l'objet d'un classement en application du décret n° 95.21 du 9 janvier 1995 (isolement acoustique pour habitation, bâtiment d'enseignement, bâtiments de soins, hébergement à caractère touristique). Le trafic généré par ces nouvelles activités ne devrait pas modifier ce non classement.

b) deux accès nouveaux sur la RD 967 seront créés. L'accès actuel du club house pourra être regroupé avec celui des pistes motos si le département le souhaite. Comme indiqué précédemment les accès seront dissociés pour éviter un mélange des trafics. Ce nouveau trafic ne remettra pas en cause la sécurité des usagers de la voie. (La RD est en ligne droite et pour ces accès le profil en long définit une bonne visibilité). Les accès ont été dimensionnés en fonction de leur usage.

c) qualité architecturale

Aucune construction neuve n'est prévue, seul un aménagement et une extension du bâtiment "club house" seraient prévus à moyen terme. Comme indiqué en préambule, l'extension devra se réaliser en harmonie avec la construction existante.

d) qualité de l'urbanisme et des paysages

Compte tenu de la modestie et de la situation du projet (hors agglomération) c'est essentiellement l'aspect paysager qui sera traité. En effet il ne s'agit pas de créer un nouveau quartier ou une nouvelle zone d'activités...
Le projet technique a été soumis au paysagiste conseil de la direction départementale de l'Equipement qui pour permettre une bonne intégration dans ce paysage de plaine et en fonction de l'état actuel a défini les principes suivants :

- prolongation des plantations de conifères existants le long de la RD 967 et en limite est des pistes motos.
- création de deux rangées d'arbres à haute tige en limite nord et sud du projet (érable à développement limité par exemple).
- mise en place d'une lice à l'accès "pistes de motos" afin de différencier et de matérialiser cet accès "principal" (accès piste moto, locaux inspecteurs et à terme salle code et éventuellement accès club house).
- plantation d'une haie vive le long de la RD, en limite nord et sud du projet, en limite nord des pistes motos et sur le terre plein central des pistes motos.

Cette proposition d'aménagement permettra de soustraite en grande partie la vision des pistes à partir de la RD 967.

.../...

4 – PROPOSITIONS DE TRADUCTION AU PLU ARRETE

Cette étude devra faire partie des orientations d'aménagements (document n° 5 du dossier).

Le règlement de la Ne devra être modifié pour :

- autoriser les pistes d'examen du permis de conduire et l'accueil de l'activité des inspecteurs des permis de conduire (article 2.4).
- imposer la réalisation de plantations haute tige en limite nord et sud du projet des pistes d'examen, la prolongation des plantations d'alignement existantes à la date d'approbation du Plu tout le long de la RD 967 (sauf accès) et parallèlement à cette RD et la création d'une haie vive sur les limites nord, sud et ouest des pistes en doublement des plantations ainsi qu'entre les types de pistes (article 13).

PLAN DE SITUATION

Création de pistes permis de Conduire

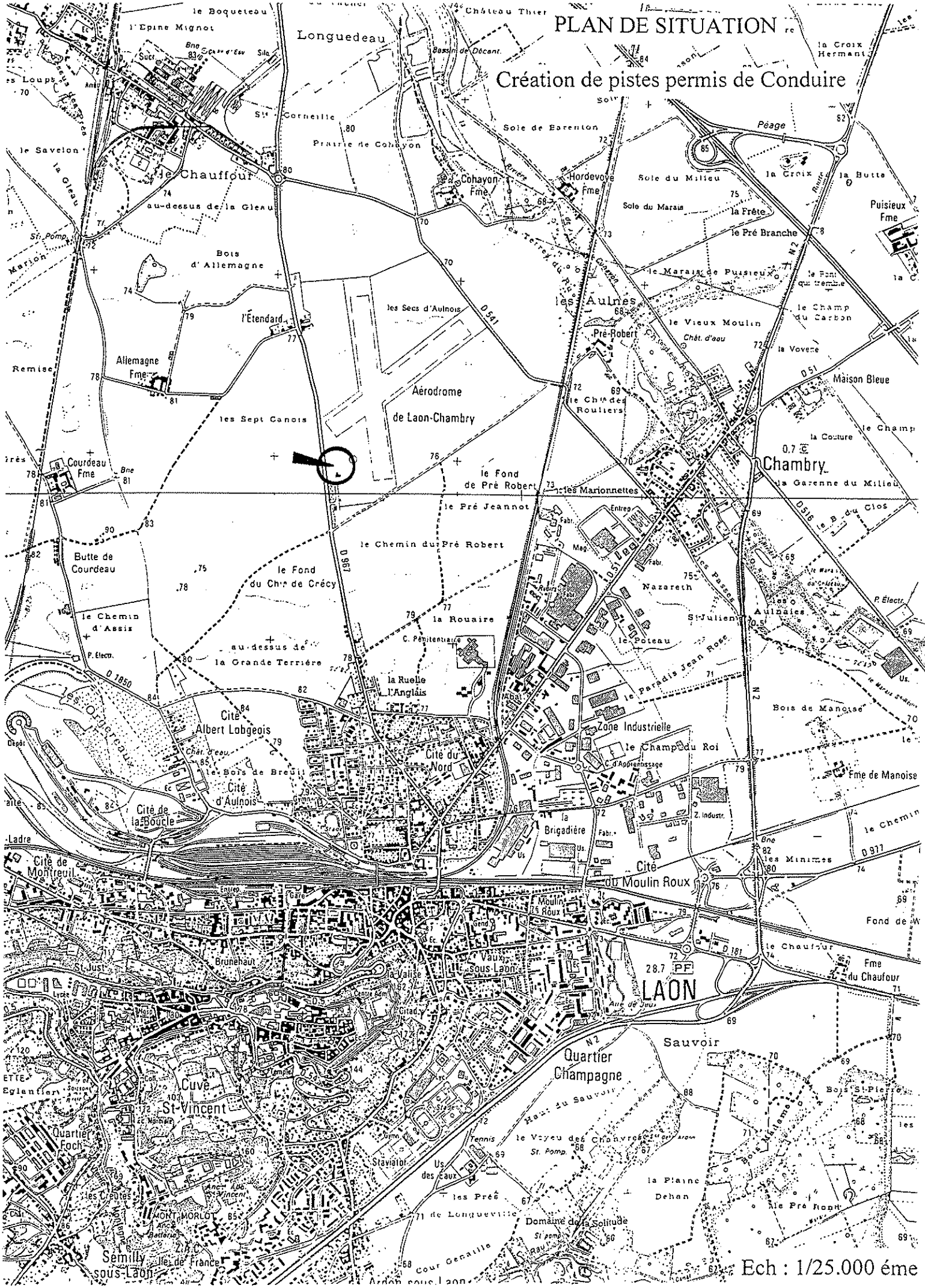

Ech : 1/25.000 éme

ESQUISSE PAYSAGISTE CONSEIL

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Equipement,
des Transports, du Logement,
du Tourisme et de la Mer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer

VILLE DE LAON (AISNE)

Etabli par le
bureau d'études
Laon
le 19/12/2003

Vérifié par
le responsable du service
Laon
le

AERODROME DE LAON-CHAMBRY

.

Construction de pistes "permis de conduire"

.

.

Maître d'oeuvre

Direction départementale

de l'Equipement de l'Aisne

Service Entretien Routier
50 Boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
tél : 03 23 24 65 62

échelle: 1/500

Aérodrome Laon-Chambry.dwg

Limite de propriété

35m

Piste poids lourd 110m x 9m

11,49m

39m

Piste poids lourd 110m x 9m

Arbres à planter
à haute tige

30m

Haie basse

Thuyas à planter
tous les 2m

Route Départementale N°967

N

Thuyas à planter
tous les 2m

Thuyas existants
sur 20m

C.E.R.P.P.

Club House

33m

17m

16m

4m

Allée piètonne 2m
gravillons + bordures T1

7m 5m 5m 6m 5m

Arbres à planter
à haute tige

6m

10m

Piste moto 150m x 8m

5m

Haie 2m

40m

Piste moto 150m x 8m

5m

9m

1,50m

1,50m

6m

uyas à planter
us les 2m

Haie basse

Thuyas existants
sur 70m

Lice sur entrée

N

Thuyas existants
sur 20m

Club House

C. E. R. P. P.

33m

17m

16m

7m 5m 5m 6m 5m

Arbres à planter
à haute tige

6m

10m

40m

5m

5m

9m

xistants

Lice sur entrée

1,50m

1,50m

6m

PLAN DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES

Création de pistes permis de Conduire

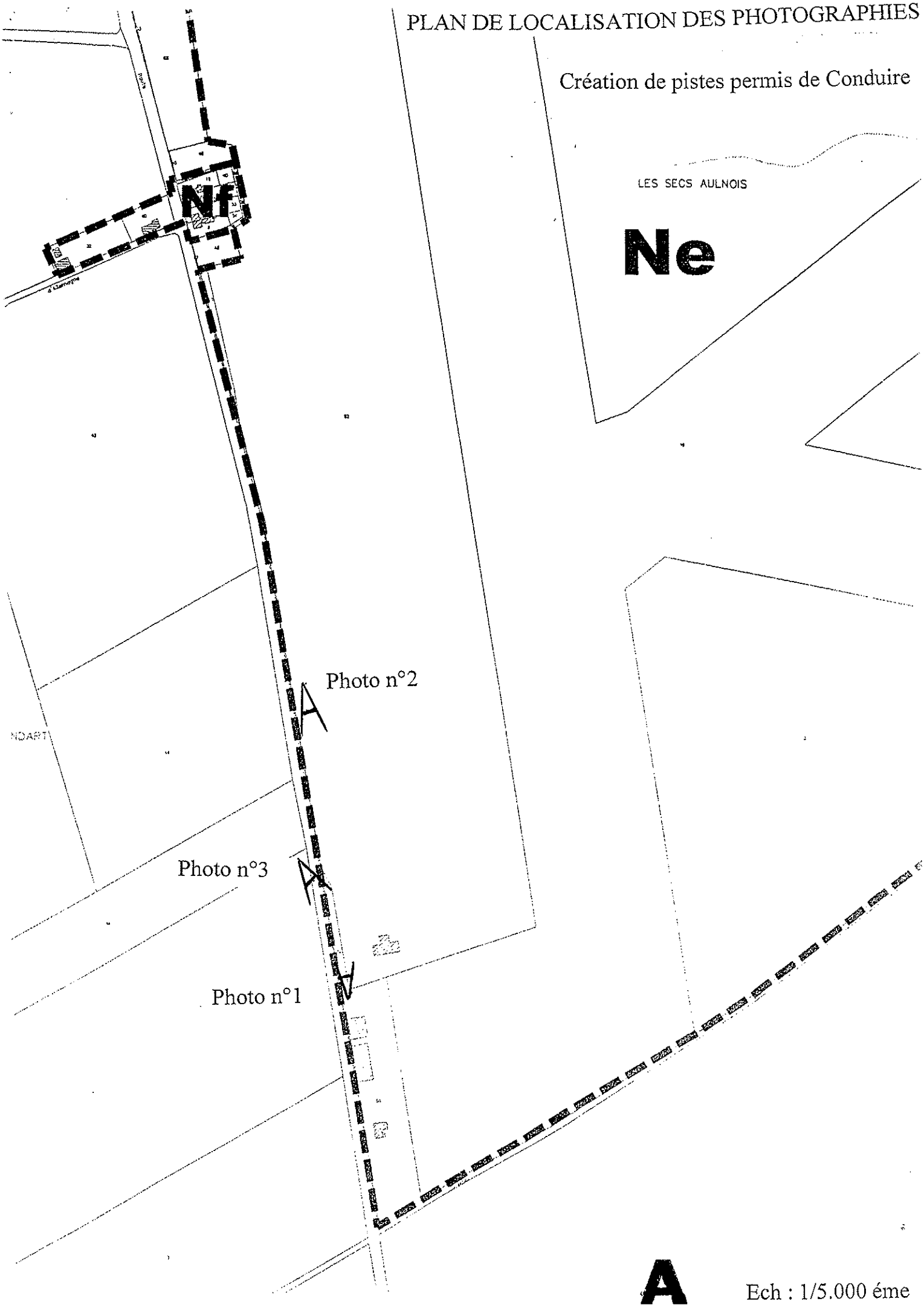

Ech : 1/5.000 éme

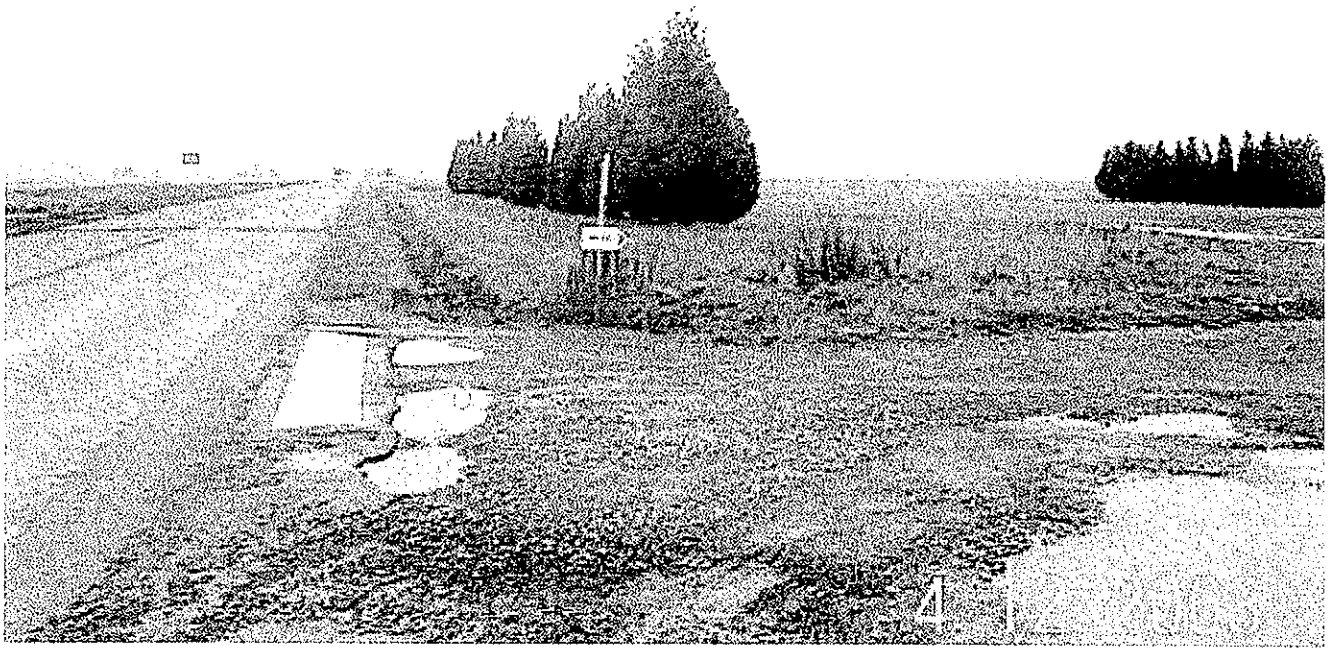

Photo n°1

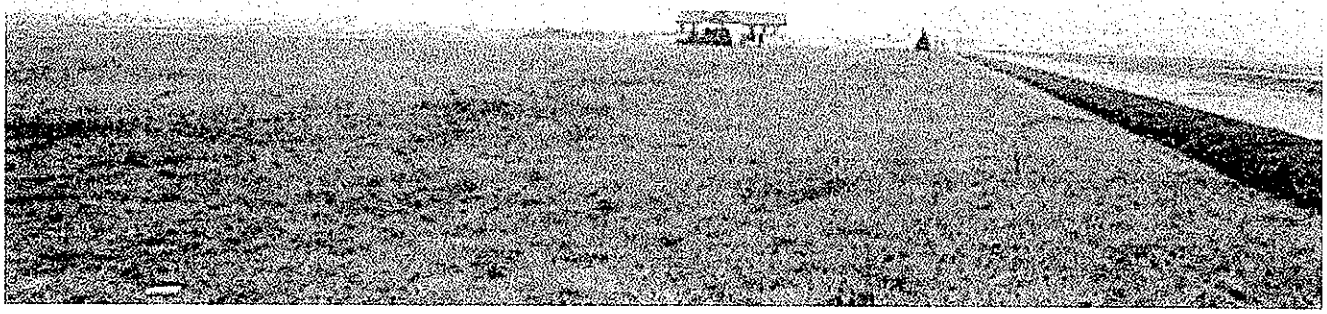

Photo n°2

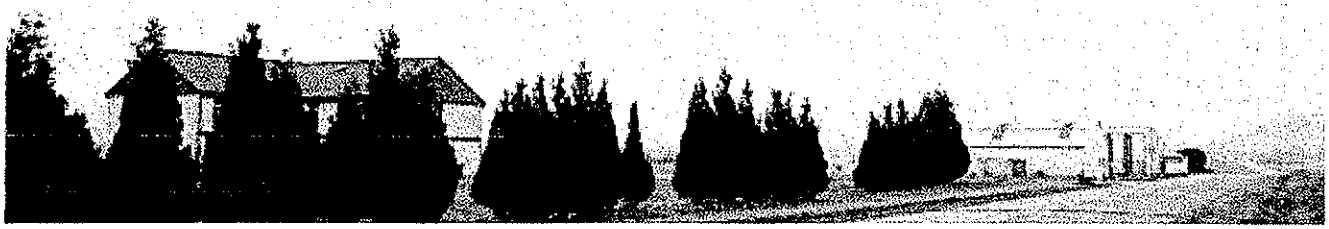

Photo n°3